



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Ville d'Angoulême - Salle d'Armes Taillefer
Participation financière aux activités sportives dans le temps scolaire

DE20160321_34	Conseil municipal du 21 mars 2016
Rapporteur : Patrick BOURGOIN	Télétransmise à la Préfecture le 24 MARS 2016 Affichée le 25 mars 2016

L'an deux mille seize le vingt et un mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 9 mars 2016

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. BOUAZZA, M. PAIN , Mme PEREZ, M. SARDIN

Etaient absents :

Mme RICCI, Mme COUTANT

Ont donné procuration :

- Mme GARCIA à M. BONNEFONT
- Mme BOUTTEMY à Mme FAVE
- Mme SERRALHEIRO à Mme MACULA
- M. BOUCHAUD à M. SARDIN
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice)
Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Véronique DE MAILLARD

Arnaud LATOUR
Directeur Général Adjoint

**Ville d'Angoulême - Salle d'Armes Taillefer
Participation financière aux activités sportives
dans le temps scolaire**

Sports
id : 1264

Conseil municipal
21 mars 2016

34

Rapporteur : Patrick BOURGOIN

La Ville d'Angoulême soutient des actions menées par les associations sportives auprès des enfants pendant la période scolaire. Pour ce faire, elle organise, en collaboration avec les associations sportives, des activités en direction des écoles primaires de la ville.

L'association Salle d'Armes Taillefer, impliquée depuis de nombreuses années dans ce dispositif, assure l'activité escrime suivant un planning annuel établi avec l'Éducation Nationale sur la base de 3 périodes d'intervention : période A de septembre à décembre, période B de décembre à mars et période C de mars à juin.

Pour la période A de l'année scolaire 2015/2016, l'activité escrime a été proposée à 3 classes, ce qui représente 3 créneaux d'1h30 par semaine pour un coût total de 825,00 €.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé d'assurer la prise en charge financière de cette activité en accordant à l'association une subvention d'un montant de 825,00€.

La dépense en résultant est inscrite au budget principal de la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal

ledit jour

21 mars 2016

Pour extrait conforme,

P/Le Maire,

l'Adjoint



Pour le Maire,
François ELIE
Adjoint délégué
aux Ressources Humaines
Qualité du service public
Evaluation des politiques publiques